

N°2026.00601

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX-MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC

SERVICE : PISTES ET SENTIERS /SC

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Interdiction d'accès Zone inferieure de Talèfre

INTERDICTION D'ACCES ZONE INFERIEURE DE TALEFRE

DU 15 JUILLET 2026 DE 8H00 AU 01 OCTOBRE 2026 A 18H00

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2122-4, L.2211-1 et L.2212-1 et suivants.

CONSIDERANT les travaux d'installation du nouvel accès refuge via les vires de Talèfre,

CONSIDERANT le danger que représente la circulation des piétons pour la réalisation de ces travaux,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer l'usage et l'accès sur cette zone afin de prévenir des risques.

ARRETE

INTERDICTION D'ACCES ZONE INFERIEURE DE TALEFRE

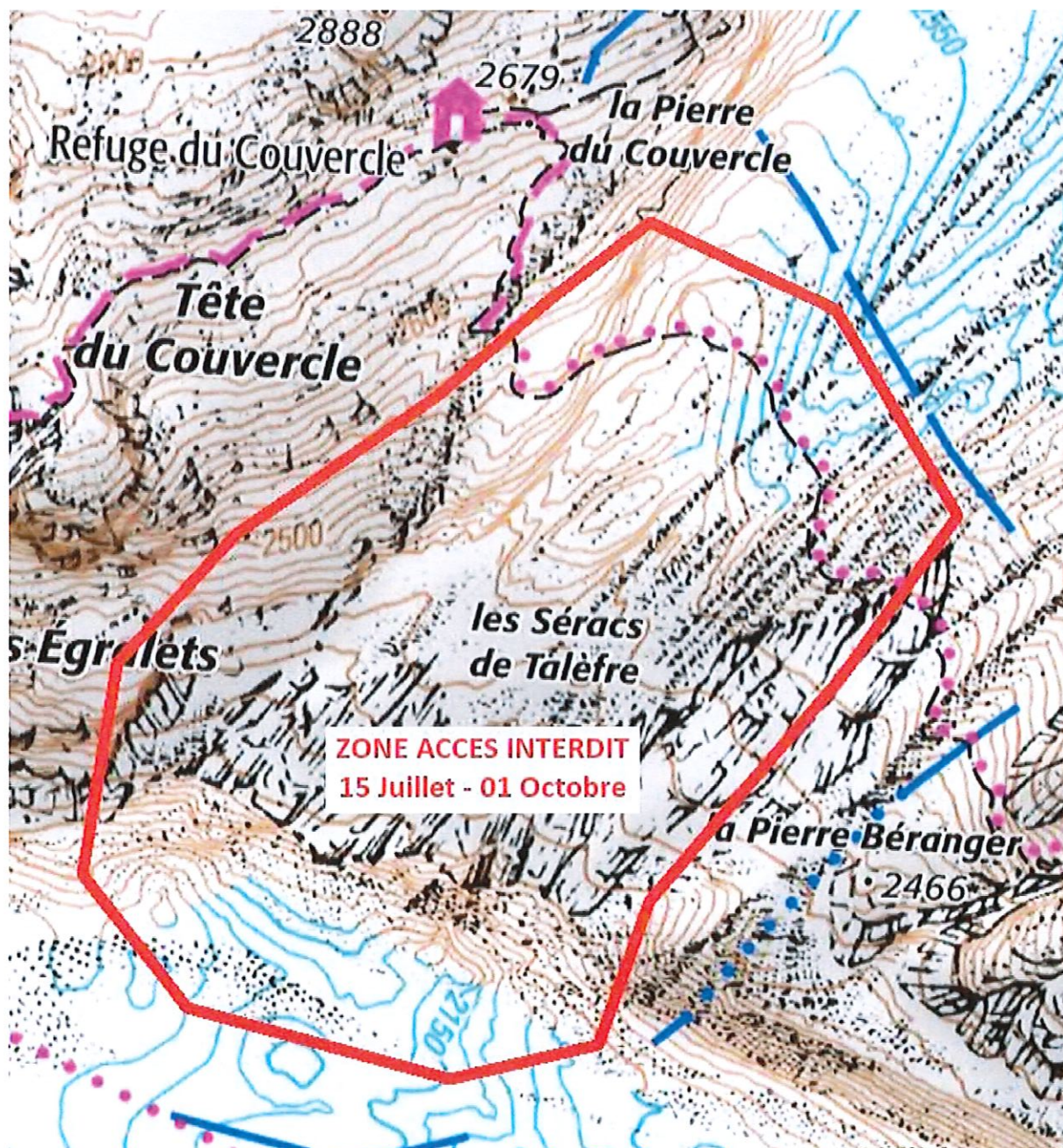
DU 15 JUILLET 2026 DE 8H00 AU 01 OCTOBRE 2026 A 18H00

Article 1 – La circulation est interdite à toutes personnes hors secours, services et entreprise de travaux dans la zone inferieure du bassin de Talèfre tel qu'illustré sur la carte ci-joint, à partir du 15 Juillet 8h00 au 01 octobre 18h00.

Article 2 – La mise en place de la signalisation de la fermeture, des déviations ainsi que leurs maintenances seront assurées par l'entreprise Altitude Construction.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le directeur des Sports, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – M. le Maire de Chamonix Mont-Blanc, M. le Directeur Général des Services, Madame la Cheffe de Poste de Police Municipale, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Chamonix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est adressée à M. le Sous-Préfet de Bonneville.



Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le
Pour le Maire de Chamonix-Mont-Blanc
L'Adjoint délégué à la Sécurité
Stéphane BOZON

